Nº 14. 15 Mars 1869 IIme année

LE PEUPLE POLONAIS

Organe de la Démocratie slave

JOURNAL BI-MENSUEL PARAISSANT LE 1er ET LE 15 DE CHAQUE MOIS.

Fais ce que dois, — advienne que pourra !

Le prix d'abonnement :	Trimestre.	Semestre.	Année.
Suisse	1 fr. 65	3 fr. —	5 fr. 40
Italie	1 » 70	3 » 10	5 » 70
France, Belgique, Allemagne, Pologne, pays Danubiens	1 » 80	3 » 35	6 » 20
Espagne, Angleterre, Danemark, Turquie et Grèce	2 » —	4 » —	7 » —

Le prix du numéro, 30 centimes.
Les lettres non affranchies seront rigoureusement refusées.

L'argent et les demandes d'abonnement doivent être adressés :
A **Genève**, au bureau de la Rédaction, 3, rue du Mont-Blanc;
A **Paris**, 16, rue Tournon, librairie de Luxembourg, ou à M. Bronislas Gruczynski, 31, chaussée du Maine.
Tout actionnaire du journal et tout réfugié politique jouissent d'une remise sur le prix d'abonnement (le port non compris) en raison de 20 %.
La Rédaction accepte des *annonces* à insérer, à 25 centimes la ligne.

Dépêches télégraphiques

Vienne, 13 Mars.

La *Presse* annonce que M. de Grammont, ayant obtenu un congé de quinze jours, partira lundi pour Paris.

La Haye, 13 Mars.

La seconde Chambre a approuvé, par 41 voix contre 31, l'abrogation du timbre sur les journaux, y compris les journaux étrangers, à partir du 30 Juin.

Madrid, 13 Mars.

Le Comité de constitution a résolu, sur la proposition de M. Olozaga, de tenir deux réunion par jour, afin d'activer ses travaux. La majorité a tenu la nuit dernière une nouvelle réunion.

Berlin, 13 Mars.

Le baron de Werther, ministre de Prusse à Vienne, est arrivé ici aujourd'hui. On assure que le gouvernement autrichien a déclaré qu'il ne désirait pas le remplacement du baron de Werther à Vienne.

Il paraît se confirmer que le gouvernement anglais a offert sa médiation dans l'affaire franco-belge.

Paris, 14 Mars.

La sixième chambre a rendu son jugement hier, dans l'affaire de la *Cloche*. M. Ulbach a été condamné à 300 francs d'amende.

REVUE DE LA QUINZAINE

—

Le 10 Mars 1869.

Le 4 Mars est une grande date pour le Nouveau monde: il y a 70 ans, la constitution de la République était mise à exécution, et Washington nommé président. Depuis lors tous les élus du grand peuple prêtent leur serment ce jour glorieux.

Cette année, ce fut le tour du général Uliss Grant, le digne successeur de Washington, de Jefferson et de Lincoln. Il est le seizième président des États-Unis, et nos lecteurs nous sauront gré de leur remémorer les noms de ses prédécesseurs:

Washington, depuis 1789 à 1796;

John Adams, 1797 à 1800. (Il fut vice-président de Washington);

Jefferson, 1801 à 1808;

Madison, 1809 à 1816. (Il se mêla dans les guerres de Bonaparte avec les Anglais);

Monroë, 1817 à 1824. (Il est l'auteur de la fameuse doctrine: « L'Amérique aux Américains! »)

J. Quincy Adams, 1825 à 1828;

Le général *Jackson*, 1829 à 1836 (le fougueux partisan du parti *démocratique*);

Van Buren, 1837 à 1840;

Harrison (aussitôt mort après son élection, la fonction présidentielle fut exercée par son vice-président, Tyler), 1841-1844.

Puis, jusqu'à 1860, suivent:

Polk, Fillimore, Pierce et *Buchanan*.

En 1860, le peuple élit *Abraham Lincoln*: les esclavagistes du Sud sentirent que leur cause honteuse était perdue pour jamais!.... La trahison fut leur dernier salut, et la Caroline du Sud, en donna le premier signal, en déclarant sa séparation de l'Union, le 20 Décembre 1860.

Le Mississipi la suivit le 9 Janvier 1861; la Floride, le lendemain, le 10 Janvier; l'Alabama, le 11; la Géorgie, le 19; la Louisiane, le 26; le Texas, le 1er Février.

Le serment que Lincoln prêta le 4 Mars 1861 fut des plus solennels; il s'agissait de sauver la grande République. Lincoln a tenu son serment; Grant a porté le dernier coup aux rebelles à Richmond: l'œuvre de Washington fut sauvée, l'Union rétablie.

Réélu, en 1864, le grand *Libérateur* est tombé en martyr de la grande cause de l'humanité, sous les balles fratricides de Booth...

A. Johnson, son vice-président, remplit cette fonction pendant les quatre dernières années; mais les deux mondes attendaient avec impatience le vrai, le légitime successeur de Lincoln... Depuis six jours on l'a: Vive Grant!

On connaît son aversion pour la blague oratoire. L'anecdote suivante a fait le tour de la presse européenne:

— Général! lui criait la foule, un discours; un discours quelconque, fût-ce seulement *deux* mots!...

Il obéit; mais il obéit à la lettre:

— « *No, ser!* » Tel fut son discours de deux mots.

La proclamation du 4 Mars courant est pourtant un peu plus longue; mais elle peut se résumer ainsi:

A l'intérieur, abolition des mauvaises lois par leur stricte exécution; c'est là « le moyen le plus efficace, » selon le président.

A l'extérieur, application à toutes nations du monde du principe obligatoire pour tous les honnêtes gens dans leur relation les uns envers les autres. Plus court: Justice, honnêteté, à la place de la politique et du mensonge diplomatique.

On ne saurait demander plus au chef d'un Etat contemporain.

On ne pouvait attendre moins du vainqueur de Richmond.

« Mais l'Europe, l'Europe, s'écrie le lecteur du vieux monde, qu'a-t-elle fait pendant cette quinzaine? Que nous parlez-vous toujours de l'Amérique! »

Pardon, *ser!* dirons-nous à notre tour; nous vous rendons compte de ce qui s'est passé dans notre partie du monde... Toutes les honnêtes gens de *chez nous* ont jeté un coup-d'œil rétrospectif sur le passé de l'Amérique. Il s'impose *volens nolens*, quand on compare ces hommes à nos Bismarck, Beust, Rouher, Serrano, Prim et *tutti quanti*. Et ces souvenirs se sont fatalement transformés en une seule question de toute l'Europe pensante et humiliée: *A quand notre 4 Mars à nous?*

Malheur à vous, lecteur, si, au lieu de cette question digne d'un homme de notre siècle, vous vous êtes livré à cet autre, mesquine et stérile: Se battra-on ce printemps ou non? Qui, contre qui et avec qui? Pourquoi et comment?... Laissez cette tâche repoussante, ce *travail forcé*, à nous autres pauvres chroniqueurs, qui sommes condamnés à débarbouiller le rébus dit de la *politique européenne*.

D'ailleurs, si l'on est un lecteur assidu des journaux politiques, on doit savoir que la maladie dont notre continent est atteint est une fièvre intermittente:

L'été et l'hiver, on parle de la paix et des armements;

Le printemps et l'automne, on se bat ou l'on parle d'alliance pour se battre.

Pour le moment, on en est à celle-ci: *franco-italo-autrichienne* contre la *prusso-russo* et quelque chose...

Nous condamnerez-vous à faire nos hypothèses? — Soit:

1° Si la première triomphe sur la dernière: la Russie *se recueillera* encore une fois pour une dizaine d'années, — le « doux Alexandre » donnera à la Pologne un peu de réformes, beaucoup des Wielopolski et un grand-duc quelconque pour lieutenant.

La Prusse, avec son roi et son Bismark, passera pour la martyre de la cause nationale; et, renforcée par tous les patriotes allemands, dans dix ans, elle reprendra sa place sans risquer un nouveau Sadowa;

La Turquie donnera un nouvel hatti-houmaioun;

François-Joseph se réconciliera avec MM. Benedek et Schmerling, comme il s'est reconcilié avec MM. Klapka et Andrassy;

En France, M. Niel « fera des élections après la victoire. »

2° Si l'autre camp triomphe:

La Russie *délivrera* les chrétiens du joug turque; on verra une confédération danubienne d'une dizaine d'États slaves, ayant les grands-ducs pour souverains et Alexandre pour patriarche de la grande famille slave;

La Prusse *délivrera* les Allemands autrichiens du joug de Beust, et le grand Bismark deviendra patriarche de la grande famille allemande;

L'Autriche se transformera en un État hongrois très-petit, et plus libéral que petit;

La France aura ses élections... mais ce sera M. Thiers peut-être qui les fera.

3° Si l'on ne se bat pas, on s'armera encore pour se battre après.

Et l'*autre* Europe?... Elle est à la recherche de ses Grant.

LA CALOMNIE A OUTRANCE

Le gouvernement du prince Charles en Roumanie, irrité des fausses nouvelles répandues à l'étranger sur le compte de ce pays, s'est décidé à en rechercher les auteurs. — Fort bien!

M. le Ministre de l'Intérieur les a découverts; suivant lui, ce sont *des Polonais*. — Cela se peut!

L'agence Havas nous transmet un nom; c'est celui de M. Dunin, *qui télégraphiait à l'étranger des nouvelles mensongères* **sur des troubles en Roumanie et sur la propagande mazzinienne.** — On l'a expulsé du pays...

Ah! ceci mérite réflexion.

Si, au lieu des Polonais, M. le Ministre avait découvert le bureau des fausses nouvelles au consulat de Russie ou dans celui d'Autriche, aurait-il agi de la même manière?

Mais nous ne voulons pas pousser l'indiscrétion jusque-là; nous nous bornerons à lui adresser une seule demande, mais une demande formelle :

C'est de nous dire, à part M. Dunin, les noms des *autres Polonais* compromis, puisque le ministre parle de plusieurs dans sa dépêche;

C'est de nous dire à qui fut destinée la dépêche *mensongère* de M. Dunin?

Journal polonais et slave, publié à l'étranger, nous sommes intéressés dans la question, par conséquent nous sommes dans notre droit en posant ces questions; un refus de votre part équivaudrait à l'aveu de vouloir *discréditer toutes les nouvelles provenant de source polonaise*...

Vous ne réussirez pas!

Nous posons la première de ces deux questions au gouvernement du prince Charles de Roumanie, la seconde à l'agence Havas. Nous les sommons au nom de la justice, au nom de l'honneur personnel, de nous indiquer sans détour :

Les noms de tous les *Polonais* arrêtés pour fausses nouvelles;

Le nom du destinataire de la dépêche de M. Dunin.

Ah, Messieurs! Parce que nous sommes privés de notre patrie; parce que trois scélérats et une dizaine de leurs complices nous ont forcés à chercher un refuge dans vos pays, — vous vous croyez avoir le droit de nous traiter en *parias*, mis hors des lois humaines?

Erreur! — Nous sommes une puissance devant laquelle tous vos canons rayés n'auront aucune force. Vous frapperiez dans le vide; vous ne sauriez nous atteindre. — Notre force c'est l'opinion publique dans *tous* les pays; on ne nous touche pas impunément! — Réfugiés, nous sommes les accusateurs naturels de vos trafics politiques; chassés, nous devenons, tôt ou tard, une sentence de mort prononcée sur le malheureux qui nous provoque!..... Ne souriez pas, altesse; consultez plutôt l'histoire du XIXme siècle. — Notre force matérielle est peu de chose pour le moment; mais notre force morale est sans égale, parce que nous sommes **la conscience publique de l'Europe.**

Puissance à puissance, nous vous sommons, M. le prince Charles de Hohenzollern, de répondre à nos questions; sinon......

Égal à égal! Déclarés par vous comme *faux nouvellistes*, nous vous déclarons, vous et votre gouvernement comme un bureau de calomnies, entretenu et salarié par le czar et M. Bismark.

Oui, prouvez et précisez votre accusation; ce n'est qu'à cette condition que nous retirerons notre expression qui s'adresse à vous, M. le Prince, personnellement, car M. le Ministre de l'Intérieur n'est qu'un commis....

LE RENVOI A L'ADRESSE

Un ami de M. Blasnovatz, membre de la régence serbe, nous écrit pour protester « contre l'injustice avec laquelle nous avons apprécié la conduite du gouvernement de Belgrade. » Il insiste sur ce que la Régence, en général, et M. Blasnovatz en particulier, sont remplis des meilleures intentions, et qu'ils ont pour tâche de « lutter contre l'influence du gouvernement russe. »

Nous renvoyons cette plainte à l'adresse de notre correspondant de Belgrade, qui, en sa qualité de démocrate et de patriote dévoué à son pays, doit porter toute la responsabilité de ce qu'il avance. Quant à nous, nous ne publions sur la Serbie rien en dehors de ses communications.

Dès que sa réponse nous parviendra, nous la publierons *in extenso*; ensuite nous inviterons « l'ami de M. Blasnovatz » à le combattre : nos colonnes sont à sa disposition.

Organe de la démocratie slave, nous n'avons d'autre but que de faire triompher la *vérité*...

D'ailleurs, entendons-nous.

Que M. Blasnovatz soit adversaire de l'influence russe, cela fait honneur à son bon sens politique, mais cela ne fait pas notre compte; à nos yeux, ce n'est qu'une vertu *passive*.

Nous souhaitons et nous demandons pour la Serbie, comme pour tout autre pays slave, les bienfaits de la civilisation, consolidés par l'application des principes démocratiques propres à notre race, et proclamés au monde par la lutte séculaire de la démocratie polonaise.

Voilà ce que nous demandons, comme la seule résistance efficace contre la rapacité du czarisme. — M. Blasnovatz a-t-il rempli ce devoir? — Nous serions heureux de lui rendre justice s'il parvient à le prouver, contrairement à ce que soutient notre correspondant.

DES PARTIS POLITIQUES EN POLOGNE

(Suite)

Idéal de l'état intellectuel et moral de la société

« Une société, fidèle à ses devoirs, garantit à tous ses membres les mêmes bénéfices, en assurant à chacun d'eux une protection égale pour satisfaire à ses besoins *physiques, intellectuels et moraux*. »

(Manifeste, 1836).

En ce qui concerne les besoins *physiques* des membres de la société, la réalisation de l'idéal économique, tel qu'il est exprimé par l'Association démocratique polonaise actuelle, satisfait, selon nous, à cette première et la plus importante nécessité de tout homme. — Chacun possédera ce qu'il aura produit, et il suffira de désirer pour produire. Tout dépendra de ce *désir* de l'homme; et pour que la misère disparaisse à jamais, il faudra parvenir à ce que tout membre possède ce désir.

Imaginons un homme à qui l'on offre, sinon l'abondance et la richesse, au moins une aisance satisfaisante, à la condition qu'il la *désire*.

Or, tout homme, s'il renonçait à ce désir, donnerait la preuve d'une dégradation intellectuelle ou morale;

Mais les infirmes *intellectuels et moraux* sont malheureusement bien nombreux dans la société actuelle...

Bien que nous soyons parfaitement convaincus que l'introduction du régime de la justice économique, par l'amélioration des conditions matérielles, relèvera nécessairement le niveau intellectuel et moral, parce que, comme le disaient les anciens Grecs : « Dans un corps sain l'âme est saine! » — Néanmoins, la société jalouse d'arriver le plus tôt possible à son bien-être complet, ne saurait attendre patiemment que cela vienne de soi-même.

Le principe bourgeois de « laisser faire, laisser aller, » est éminemment contraire au principe du vrai socialisme.

« Veux-tu de la *liberté absolue?* dit Montaigne, réfugie-toi dans le désert! » Et cette fois, le grand philosophe bourgeois a parfaitement raison : la société, acceptant l'individu pour son membre, a le droit et le devoir de lui prescrire ses lois et de limiter sa liberté *individuelle*.

Or, les sociétés anti-sociales, faites au profit d'une classe quelconque, imposent des lois injustes, telles que celles que nous voyons dominer aujourd'hui partout; la société *sociale*, faite pour *tous*, non-seulement a le droit, mais c'est son devoir, d'imposer à l'individu des lois justes, et l'individu qui s'y opposerait ne serait qu'un insensé. Et des insensés semblables doivent être guéris *malgré eux*...

Donc, les lois forçant l'individu au développement *intellectuel* et *moral* sont parfaitement justes et sociales.

« Elle (la société) développe les forces intellectuelles de ses membres par une *instruction publique, égale et accessible* à tout le monde, ainsi que par une *liberté absolue dans la manifestation de la pensée*. »

Voilà quelle est la doctrine exprimée par le Manifeste de 1836. Donner à tous les moyens de s'instruire, puis accorder une pleine liberté pour retirer de cette instruction acquise tous les avantages possibles. On ne saurait rien y objecter quant au *principe*, mais comme *moyen*, cette doctrine nous paraît insuffisante.

En effet, où trouver la garantie que les individus voudront s'instruire? Le besoin de l'instruction ne vient pas avec l'âge, mais avec le développement de l'intelligence, et celle-là dépend du développement *physique* et *moral* de l'individu.

Nous avons démontré l'idéal du bien-être physique; plus loin nous aborderons l'idéal moral, mais il nous paraît que l'idéal intellectuel exprimé par l'Association, n'aurait besoin que d'un seul mot pour se suffire *aussi comme moyen :* c'est **l'obligation de l'instruction.**

Quoique nous parlions d'un état idéal de la société, où *l'instruction* devrait être considérée plutôt comme un droit, le mot **obligatoire,** en réalité ne saurait s'y trouver déplacé. — Aussi libre, aussi indépendant que je puisse être, si j'ai le droit de m'instruire j'en ai aussi *l'obligation*, si je veux garder ma vraie liberté et ma véritable indépendance. Cette *obligation* peut être *morale* ou *matérielle;* ce qui dépendra de mon état de développement intellectuel. — *L'obligation matérielle* de s'instruire restera dans l'état social, aussi longtemps que le niveau du développement intellectuel la transforme, peu à peu, en une loi purement *morale*, laquelle, comme telle, ne contrariera en rien la liberté de l'individu.

Mais, pour que cette transformation arrive le plus tôt possible, la *société*, digne de ce nom, doit forcément hâter l'élévation du niveau moral de ses membres. C'est ce que la démocra-

tie polonaise de 1836 a parfaitement bien compris en s'exprimant ainsi :

« Elle (la société) purifie la voie du progrès et du développement des forces nationalles en combattant les *entraves provenant de* **l'égoïsme** *et de* **l'ignorance.** » (Manifeste, 1836).

Quant aux « entraves provenant de *l'ignorance,* » on pourrait à la rigueur admettre qu'elles se laisseront combattre par *l'instruction.* Nous disons à la *rigueur*, parce que nous connaissons certains préjugés qui résistent à toute instruction!... Cependant, on pourrait croire qu'à force de s'instruire et toujours d'avantage, l'homme parviendrait à s'en émanciper. Avec cela, ces préjugés ne sont pas des plus nuisibles.

Il n'en est pas de même pour « les entraves provenant de l'égoïsme. »

En effet, on ne saurait nier un certain penchant *naturel* à l'homme de se faire servir par son semblable.

« Ne fais pas toi-même ce que tu peux faire faire par un autre, » — ce proverbe sarcastique restera toujours vrai. C'est pourquoi une société basée sur la justice doit s'opposer avec force contre ce penchant si odieusement immoral et injuste.

Si les exploiteurs des besoins physiques peuvent être combattus par des lois basées sur la justice économique; si les exploiteurs de l'ignorance peuvent être vaincus par l'instruction; nous ne connaissons pas de lois qui puissent *anéantir* l'exploitation de notre imagination et de notre cœur. — Toute la sagesse de la société doit consister, à notre avis, en celle de rendre ces *exploitations inévitables*, les moins nuisibles à l'individu et à la société.

Nous voulons parler des lois préservant l'homme de l'influence omnipotente de l'Église et de la famille.

Nous remettons au prochain numéro l'exposé de notre pensée sur la réorganisation des rapports des membres de la famille afin d'aborder celle de la législation sur les églises.

L'association démocratique de 1836, partant de ce principe dont nous avons démontré la fausseté, qu'elle est une *société politique*, et non une *école philosophique*, s'est exprimée ainsi sur cette grave question :

« Elle (la société) ne garrotte pas *la liberté de conscience* par des persécutions ou par *l'intolérance.* »

C'est bien parlé en politique! Un philosophe qui oserait tenir un tel langage serait condamné pour crime de lèse-logique.

Qu'est-ce que la *tolérance?* C'est souffrir quelque chose d'inadmissible et d'injuste. Or, l'injustice admise dans l'idéal, — c'est la condamnation de l'idéal entier!..... Liberté de *conscience*, à la bonne heure! mais à de certaines conditions;

Si ma *conscience* me dit de vous couper la gorge; respecterez-vous ma conscience? Evidemment, non. — Mais, alors que veut dire cette *tolérance?* Si ma conscience nuit à la société, la *tolérer* serait un crime ou de l'imbécilité; si bien elle ne nuit à personne, elle a le droit d'être protégée et non *tolérée.*

Même de nos jours, les hommes d'Etat réfléchis commencent à aborder franchement cette question. Il y a quelques jours seulement, M. Campério, président du Conseil d'Etat du canton de Genève, a su dire le vrai mot :

« *L'Etat est athée!* »

Oui, athée! et, comme tel, il ne lui convient pas de se prononcer sur la question de savoir laquelle des églises est dans le vrai; l'État-athée ne doit se poser qu'une question :

L'association d'hommes, connue sous le nom de l'Eglise N. N., est-elle nuisible à la société?

Si elle n'est pas, elle a le droit d'exister au nom de la liberté individuelle; la déclarer *tolérée*, c'est offenser le droit d'association.

Mais, si elle est nuisible à la société, la *tolérer* par *politique*, c'est ébranler la base même de la société que nous voulons ériger : *la justice.*

Cette conviction acquise par la logique, nous rend les adversaires de la doctrine caressée par un certain nombre de nos amis. *Nous sommes les adversaires du principe de la séparation de l'Eglise et de l'Etat.* L'église, comme toute association, doit être soumise à la législation nationale. Elle n'a le droit d'agir qu'autant que l'Etat le lui permet. S.

(*A suivre*).

COMPARER NE VEUT PAS DIRE CONFONDRE

Nous avons *comparé* les lettres de M. Mikoszewski aux chefs de l'église romaine, avec la brochure de l'Association des prêtres polonais à Paris; mais nous n'avons nullement voulu les *confondre.*

Nous avons constaté que *l'irritation* de M. Mikoszewski et la saine *réflexion* de nos prêtres à Paris ont abouti au même résultat : la rupture avec Rome jésuite; nous avons constaté ce symptôme curieux, tout en regrettant que cela n'aille pas plus loin.

Nous comparons les faits, sans confondre les facteurs.

L'*irritation* de M. Mikoszewski n'a pas provoqué la moindre sympathie de notre part; nous l'avons signalée à titre de curiosité;

La *réflexion* de nos prêtres à Paris, toute imparfaite qu'elle soit selon nous, — a toute nos sympathies, comme un pas fait en avant.

Autant il était juste de comparer les résultats, autant il serait impardonnable d'en confondre les stimulants.

Nous n'acceptons pas le reproche que nous font les prêtres de Paris. Ils ont parfaitement raison de nous rappeler notre promesse : « Que nous serions heureux de dire du bien du clergé polonais, chaque fois qu'il nous en fournira l'occasion. » Nous croyons d'avoir tenu notre promesse.

En démocrates consciencieux, combattant tout compromis incompatible avec nos principes, nous avons franchement déclaré que leur brochure sur les crimes odieux des jésuites polonais à Rome n'étant qu'une demi-mesure, ne saurait nous satisfaire; mais en même temps nous n'avons pas méconnu la bonne et patriotique intention de ses auteurs. — Nous avons cru de notre devoir de leur rappeler que la révolte contre le jésuitisme, fondement et appui de la papauté chancelante, conduit fatalement et logiquement à la révolte complète contre ce pouvoir condamné par tous les peuples civilisés et libres, — et nous les avons invités à presser le pas.

Combattre les faits, sans condamner leur raison d'être, est aussi illogique que dangereux, surtout dans le cas qui nous occupe.

Rien que par ces conseils, partant du fond de notre cœur, nous avons donné une preuve éclatante que nous prenions bien au sérieux ce premier pas de nos compatriotes; en l'encourageant par la désignation du but, nous avons rempli le devoir de notre cœur et de notre raison.

Quant à M. Mikoszewski, il a mieux compris notre langage, puisqu'il en est furieux. Il insiste sur ce que nous avons commis une *fraude*, en soutenant que son libelle au pape était identique à celui qu'il a adressé à M. Patrizzi. Il nous demande l'insertion de cette lettre...

Nous préférons accepter cette accusation sans discussion : nous lui donnons acte de sa déclaration comme quoi *il reste et restera fils fidèle du pape.* Grand bien lui fasse! Cela ne nous chagrine pas du tout : les beaux esprits se rencontrent.

UN AVOCAT DES CATHOLIQUES GENEVOIS

Le *Courrier de Genève*, organe du catholicisme local, a publié une lettre qui commence ainsi :

« Je suis Polonais, couvert de blessures que j'ai reçues en combattant pour la liberté de ma conscience et de ma patrie... » etc.

Et qui se termine :

« Ah! je commence à le comprendre : le pire des despotismes n'est pas celui d'un mauvais prince, mais plutôt celui de la démocratie. »

L'auteur (couvert de blessures) nous y déclare, entre autres :

« J'en ai assez (de la démocratie), et je me prends à préférer le despotisme du czar moscovite. »

Ce document instructif nous donne pleinement raison, en confirmant ce que nous avons maintes fois avancé : nos seigneurs sont beaucoup plus rapprochés du czar que de leur patrie.

Ce qui nous étonne, ainsi que nos amis de la rédaction de *la Liberté* (de Genève), pourquoi cet invalide, *couvert de blessures*, ne retourne-t-il pas auprès de ce « prince » qu'il préfère à la démocratie suisse? Ce « prince, » tout schismatique qu'il est, ne saurait garder rancune à un aussi sincère repentant.

Ah! ce pauvre catholicisme! Sa cause doit être bien ingrate, s'il est obligé d'avoir recours à des avocats de cette trempe... et des blessés... par-dessus le marché!

De quelle nature sont ces blessures? Il serait curieux de le connaître : est-ce des flèches de l'amour vieilli?..... On serait tenté de le croire : les braves du champ de bataille, quelle que soit la cause pour laquelle ils combattent, n'ont pas l'habitude de cacher leurs opinions! Les Marfori seuls ont honte d'avouer leurs noms quand ils éprouvent le besoin de dire quelque chose.

Adversaires du catholicisme, nous ne nous cachons pas sous le voile de l'anonyme, nous tenons haut notre drapeau en face de toute une coalition des éléments impurs qui nous poursuivent par des calomnies, des provocations en duel, des menaces et des séductions... Et l'admirateur du czar, le brave couvert de blessures(?), de qui et de quoi a-t-il peur en signant : *un Polonais?*

Cette démocratie (suisse ou autre) ne le provoquera pas, qu'il soit tranquille. La Suisse, ce pays du *despotisme*, laisse à chacun la liberté de dire ce que bon lui semble. Chacun a le droit de confesser même les idées les plus excentriques; mais l'honnêteté la plus accommodante exige qu'on signe en toutes lettres des professions de foi comme celle-là.

BIBLIOGRAPHIE

Le manque de place dans nos précédents numéros nous a empêchés de saluer nos deux confrères de la presse démocratique, spécialement consacrés à la cause ouvrière, tous deux organes de l'*Association internationale des travailleurs.*

L'*Egalité*, journal hebdomadaire des sections de la Suisse romande, paraissant à Genève, et

L'*Internationale*, celui des sections belges, paraissant à Bruxelles.

Nous ne regrettons pas trop ce retard involontaire; il nous a procuré le moyen de mieux

apprécier toute l'honnêteté et toute l'intelligence de leurs rédacteurs, pour que notre *bienvenue* soit des plus sincères.

L'*Egalité*, d'après ce qu'on nous a rapporté, possède déjà plus de cinq mille abonnés, les ouvriers suisses ayant déclaré l'abonnement à leur journal obligatoire pour tout membre de l'Association.

Ah! si l'Internationale veut aller de ce train... il paraît qu'elle entend sérieusement son devoir.

Puisse cela servir d'exemple!

A bon entendeur, salut!...

En présance du mauvais vouloir de la presse européenne en général, nos amis Tchèques se sont décidés, à notre exemple, de publier, en langue française, ce qui se passe dans leur pays.

En effet, les démocrates allemands, même les plus sincères, ne veulent pas entendre parler de l'indépendance tchèque. Ils se sont persuadés que la Bohême est le « cœur » de l'Allemagne... Cette superstition, toute enfantine, fait que les hommes les plus éminents, comprenant la nécessité du rétablissement de la Pologne, de la délivrance de tous les Slaves,— convaincus du danger de la prussification de l'Allemagne, — ces mêmes hommes sont prêts à tendre la main aux Bismark et aux Beust, dès qu'il s'agit de la Bohême!

D'un autre côté, la presse italienne et française surtout, prodiguant ses coquetteries aux Allemands depuis Sadowa, ne veut pas non plus toucher à la Bohême.

Les patriotes tchèques publient, à Berlin, depuis le 1er de ce mois, leur journal lithographié, intitulé: *la Correspondance tchèque*, paraissant deux fois par semaine; ce journal doit servir de remède contre cette fatale superstition.

Non-seulement toutes nos sympathies lui sont acquises, — mais nous ne saurions assez le recommander à tous les journaux sincèrement démocratiques. — On peut s'abonner: à Berlin, chez M. Ryba, Schützenstrasse, 37, au prix de 20 thalers par an, et 5 thalers par trimestre.

Nous saluons avec le même empressement le *Journal des Femmes*, dont le premier numéro a paru le 1er Mars courant. Tout en nous réservant le droit de revenir sur cette œuvre qui est principalement due à Mme Goegg, nous pouvons dès aujourd'hui applaudir aux intentions et au zèle de la rédaction. — On s'abonne à Genève, chez Mme Marie Goegg, 25, rue Mont-Blanc, et à Paris, chez M. Bouyon, 14, rue Neuve-des-Martyrs. Le prix annuel est de 4 francs. Ce journal paraît le 1er et le 15 de chaque mois.

Au moment de mettre notre feuille sous presse, nous recevons la brochure de M. Janin: « L'idée française et l'idée russe dans la question orientale. » Paris, chez tous les libraires. Prix: 2 francs.

Nous en rendrons compte prochainement, en la comparant aux « Lettres de Kossuth, » dont nous avons parlé dans notre no 13.

Pour la Rédaction: A. Szczesnowicz,
Ch. Brazewicz.

ANNONCES

Genève. — Impr. Pfeffer & Puky.